

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2007

DELIBERATION

OBJET : Taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2008

Le Maire propose de fixer en 2008 les taux d'imposition comme suit :

	Taux d'imposition 2008
- Taxe d'habitation :	16,51 %
- Foncier bâti	29,36 %
- Foncier non bâti	42,11 %

Le Conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », et après en avoir délibéré,

➤ APPROUVE cette proposition.

A l'unanimité (6 abstentions).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

Loïc LE MEUR.